



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 05 juillet 2017

Opération de contrôle des pêches en baie de Seine

Un navire de pêche britannique a été dérouté lundi soir vers le port du Havre et le produit de sa pêche a été saisi.

La Direction interrégionale de la mer Manche-Est - mer du Nord a été informée ce lundi 3 juillet au matin de la présence au large de Fécamp, en dehors des eaux territoriales françaises, d'un chalutier britannique en action de pêche. Suspectant ce navire de pêcher des coquilles saint-Jacques sous la taille autorisée, compte tenu de cette période de l'année, la DIRMer, sous l'autorité de Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a conduit une opération de contrôle des pêches avec le concours des différents services de l'État.

L'hélicoptère des douanes a survolé lundi en début d'après-midi la baie de Seine pour confirmer la présence du navire britannique en action de pêche ainsi que l'absence d'autres navires dans la zone. Le patrouilleur de la gendarmerie maritime Esteron a appareillé du Havre à 14h00 pour intercepter le navire et procéder au contrôle de sa pêche. Constatant que celui-ci détenait des coquilles saint-Jacques à son bord dont des coquilles sous la taille autorisée, le patrouilleur a donné l'ordre au navire de pêche de rallier le port du Havre pour y être contrôlé exhaustivement.

L'unité littorale des Affaires maritimes (DDTM/DML76) a réceptionné le navire britannique avec un gendarme maritime à 19h00 à quai et a procédé à son contrôle jusqu'à 23h00. Les engins de pêche du navire se sont révélés conforme à la réglementation. Le capitaine du navire a été auditionné et a reconnu l'infraction. La direction départementale des territoires et de la mer de la Seine maritime (délégation à la mer et au littoral) a procédé alors à la saisie de la pêche du navire.

Le navire n'a pas été saisi du fait du caractère limité des quantités de coquilles saint-Jacques sous-taille. Il a été autorisé à reprendre la mer. Il était en route ce mardi matin vers son port d'attache sur la côte sud de l'Angleterre.

La procédure a été transmise ce mardi matin au tribunal d'instance du Havre pour la confirmation de la saisie ainsi qu'au procureur de la République pour les poursuites judiciaires. Le capitaine du navire risque une peine d'amende allant jusqu'à 22 500 € .

« Il était important que cette opération réussisse au moment où la France travaille avec ses partenaires à la mise en place d'un régime de protection européen de la pêcherie de coquille saint-Jacques en baie de Seine. Cette pêcherie est, en effet, un atout de l'économie maritime et littorale de la Normandie, et l'État veille à son exploitation durable. » a déclaré la préfète de la région Normandie.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr